

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217606243-20250226-2025-02-26-03-DE

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/03/2025
Affichage : 06/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-02-26-03

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six février, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D. (arrivé à 19h04) ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. MANGARD B. ; M. SERAFFIN JC.

Etaient absents excusés : Mme CARON A.M. (pouvoir à Blandine Lefebvre), Mme MOA K. (pouvoir à Brigitte FLEURY), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beaucamp)

Etaient absents : M. COUILLET T., Mme BREARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., Mme POIS L., M. AVRIL V.

Date de convocation : 14/02/2025

Date d'affichage : 18/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

M. Loïc Beaucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : MARCHÉ DE FOURNITURE INFORMATIQUE

La commune de Saint-Nicolas d'Aliermont prévoit de passer un marché informatique concernant « la fourniture de matériels informatiques et service de maintenance et d'assistance du parc matériel ».

Il comprend le remplacement du serveur actuel et la maintenance et l'entretien du parc informatique, permettant la continuité des services en cas de problèmes inopinés. Il prévoit également un calendrier de renouvellement du matériel informatique sur l'ensemble de la commune, permettant un remplacement progressif des équipements afin répondre aux besoins. Enfin, il a pour but principal d'harmoniser les logiciels utilisés sur les différents sites rattachés à la collectivité, afin d'optimiser la gestion et la communication entre les services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant la nécessité de fournir du matériel informatique et d'assurer la maintenance du parc matériel afin de garantir une gestion optimale et la continuité du service public, répondant aux besoins et aux enjeux de la collectivité,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances et RH » en date du 19 février 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le lancement du marché de fourniture de matériels informatiques et de service de maintenance et d'assistance du parc matériel ;
- Autorise Madame le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer ou valider les documents relatifs à la passation et à l'exécution de ce marché ;
- Autorise Madame le Maire à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération ;
- Dit que le montant des dépenses annuelles afférentes à ce marché seront inscrites au budget de chaque exercice concerné (section investissement et section fonctionnement).

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc Beaucamp



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 26 février 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.